

MAIRIE DE BOUSSENS
31360

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de convocation :
18 juillet 2017

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N°8-5

Equipement supérette
Matériel magasin-évier +
matériel plomberie

L'an **deux mille dix-sept** et le **premier août**, à **19 heures 00**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **SANS Christian**, Maire.

Présents : **MM. SANS, RAMEAU, Mmes GERARD, SAINT-SUPERY (proc.), MM. RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI, Mme DALLAZANNA, M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT (proc.), Mme CAHUZAC.**

Absents excusés : **Mme TOUZANNE (proc. Mme AIMONE-CAT), M. ROUCH (proc. Mme SAINT SUPERY).**

Absente : **Mme TONELLO**

Madame AIMONE-CAT Françoise est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'aménagement de la supérette nécessite l'achat par la commune de matériel notamment un évier inox, un lave main, ainsi que le matériel de plomberie correspondant.

Monsieur le Maire a fait établir un devis par l'entreprise ERD – 1345 Chemin de Cantoperdric – 31600 EAUNES qui a présenté une offre d'un montant total HT de 2 255.80 €.

Oùï, l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'accepter le devis de l'entreprise ERD située 1345 Chemin de Cantoperdric– 31600 EAUNES d'un montant total HT de DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE CINQ EUROS ET QUATRE VINGT CENTIMES (2 255.80 €) ;
- D'imputer cette dépense sur le budget communal 2017.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Affiché le **4 août 2017**

Pour extrait conforme,
En Mairie, le **2 août 2017**

